

Un atelier d'implication et d'analyse par les cadres des ministères et de l'Assemblée Nationale à Bohicon



Le Journal de

NOTRE EPOQUE

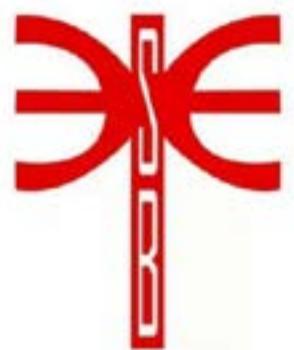
Journal béninois d'investigation, d'analyse et de publicité

Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

www.notreepoque.bj

N° 175 du Vendredi 18 Septembre 2020

Message SBEE COVID-19



APRÈS QUELQUES MOIS HORS DU PAYS

P.2

Cotonou retrouve son maire



Séance d'orientation post baccalauréat

P.6

L'ONG IYF outille les nouveaux bacheliers

Don de kits scolaires aux 20 premiers écoliers de la Commune de Houéyogbé par un membre de l'UP

P.6

Curiace HADONOU fait parler son cœur

Nomenclature des métiers artistiques

Une nouvelle réforme dans le secteur culturel

P.3

Culture

Wallonie-Bruxelles International accorde une subvention à l'Association Cinéma Air Libre: La Covid-19 n'a pas émoussé les ardeurs de l'Ong

P.2

AG Ordinaire et Extraordinaire de la FBF

Les délégués adoptent le rapport d'activité de la saison 2019-2020

P.9

LOLO
ANDOCHÉ
PRET A PORTER

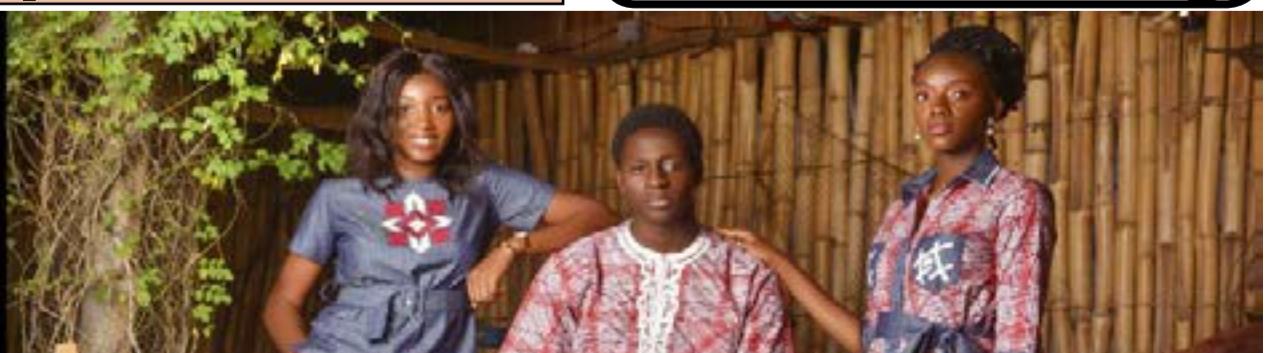


Bimmm!
Reprenez goût à la vie !

(+229) 97 01 04 90

Lolo Andoche

www.loloandoche.com



TENDANCES ACTUELLES

ET POURTANT LIONEL LOUIS ZINSOU A RAISON

Dans un pays où la politique est galvaudée et se fait en silence si non qu'en période électorale ; Dans un pays où prendre la parole en public ou écrire présente un risque de lynchage pourvu qu'on ne partage pas votre avis, même si au demeurant vous dites la vérité ; Dans un pays où s'opposer à un régime doit prendre l'allure de l'inimitié viscérale ou doit être contre tout ce qui vient du pouvoir ;

Dans un tel pays, les propos de Lionel Louis Zinsou tenus sur la radio RFI le samedi 05 septembre 2020 ne peuvent que créer de tollé. Pourtant, l'ancien premier Ministre a raison. Il a raison parce que la science ne connaît pas les sauts d'humeur et n'a pas d'état d'âme. Entre autres, est ce que le Bénin en espace de quatre ans, depuis 2016, est il devenu le premier producteur du coton dans la sous région ouest africaine ? C'est oui. Dans cette filière, le Bénin a-t-il doublé sa production dans cette période, passant de trois cent cinquante mille tonnes à sept cent mille tonnes ? C'est oui. Est il vrai que le choc mortel prévu face à la fermeture des frontières avec le grand voisin est contenu et que le rendez vous pris avec l'apocalypse n'a pas été tenu ? C'est aussi vrai. Le taux de croissance est il resté en état de stagnation ou a-t-il positivement évolué depuis 2016 pour tutoyer désormais les 7% ? Il a bel et bien évolué. L'évolution du taux de la dette, qui du reste est en deçà des 70% tolérés dans l'espace UEMOA, a-t-elle occasionnée des réalisations tangibles et contribue-t-elle à la construction structurante de l'économie nationale ? Affirmatif. Il ne nous a pas d'ailleurs échappé la déclaration du Président Félix Houphouët Boigny face aux critiques d'alors sur la dette : « les pays africains qui ne s'endetteront pas pour se développer le regretteront ».

Dans ses propos, l'ancien challenger du candidat Patrice Talon au second tour des élections présidentielles de 2016 est dans l'élégance politique et dans l'honnêteté intellectuelle. Il est dans la vérité des chiffres, dans la vérité de l'économie et dans la vérité tout simplement. Tout spécialiste de l'économie sait que l'embellie économique au plan macroéconomique a forcément besoin d'un certain temps pour être dans la microéconomie. Dire le contraire, c'est fait des incantations, son allié. Lionel Louis Zinsou n'a ni triché avec les faits encore moins avec les chiffres. Il est resté collé à la science. Mieux, il a fait preuve d'un esprit citoyen et d'une capacité politique qui devient de plus en plus rare dans notre pays.

Moukaram A.M. BADAROU

“ Le journal de NOTRE EPOQUE ”

Soutenance de thèse à L'Université de Lomé

Méloïdie OSSAH désormais Dr en Sciences de l'Education et de la formation avec la mention très honorable



D epuis le vendredi 18 Septembre dernier, Méloïdie OSSAH est devenue Dr en Sciences de l'Education et de la formation ceci après la soutenance de sa thèse «Mise en œuvre du LMD dans les universités publiques du Benin et du Togo : Quels défis pédagogiques ?». Un de soutenance exercice qui s'est déroulé dans salle Wascal de



l'université de Lomé et s'est soldé par une mention très honorable. En effet, avec la Spécialité : « Politiques et systèmes éducatifs dans les pays en développement », l'impérante sous la direction du Professeur Titulaire Sena Yawo AKAKPO-NUMADO, a devant un jury présidé par le Professeur Titulaire de l'Université de Lomé Daté François Fodio GBIKPI-BENISSAN et pour rapporteur le professeur Titulaire de l'Université de Lomé Sena Yawo AKAKPO-NUMADO et comme membres le professeur Titulaire de l'Université d'Abomey Calavi Cyriaque Coovi AHODEKON S, Amévor AMOUZOUGLIKPA, Maître de Conférences à l'Université de Lomé défendu pendant plusieurs heures, cette thèse de doctorat

en sciences de l'éducation et de la formation à l'Institut National des sciences de l'éducation (Inse). «Trois années de recherches menées à bout, c'était un véritable défi pour nous. Par la grâce de DIEU, nous avons pu le relever malgré les difficultés. Nous sommes aujourd'hui toute heureuse de l'aboutissement de nos travaux et surtout de savoir nos sacrifices et efforts porter de fruits. Toute notre reconnaissance va à l'endroit de DIEU, des parents et amis qui n'ont ménagé aucun pour qu'on en arrive là aujourd'hui. C'est une réussite à tous. Vraiment merci ! » déclaré Dr Méloïdie OSSAH très satisfait de la sentence de ses devanciers.



Culture

Wallonie-Bruxelles International accorde une subvention à l'Association Cinéma Air Libre: La Pandémie du Covid-19 n'a pas émoussé les ardeurs de l'Association Cinéma Air Libre pour le Développement Rural (ACAL-DR).



L'Association prépare son grand retour sur le terrain avec des équipements performants, objets du partenariat avec Wallonie-Bruxelles International. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités de l'année 2020, l'ACAL-DR a sollicité l'appui technique et financier de Wallonie-Bruxelles International (WBI) afin d'avoir des équipements performants et de qualité pour des projections cinématographiques. A la suite d'un avis favorable, une subvention d'un montant de 6.000 € (six mille euros) destinée à cofinancer l'achat de nouveau matériels de projection a été accordé à l'Association. Informer, sensibiliser, et éduquer la population rurale sur les avantages de mener des pratiques positives favorables au développement à travers des projections cinématographiques sur écran géant et en plein air, portant sur des thématiques diverses tel est l'objectif de l'Association Cinéma Air Libre pour le Développement Rural (ACAL-DR). Ainsi, selon la présidente Rosalie Tempa N'DAH, ce cofinancement est venu à point nommé pour combler une partie des attentes des populations car le nouveau matériel acquis avec



le soutien financier de Wallonie-Bruxelles International permettra à l'association de poursuivre ses activités de façon plus efficace après la pandémie du Covid-19. Des séances d'animation (projection-débat) seront organisées dans les villages et quartiers de villes afin faire passer des messages importants d'information et de sensibilisation aux populations qui en ont besoin au regard de la situation socio-économique de notre pays. L'association s'est ainsi équipée de matériel nécessaire pour ses prochaines activités cinématographiques au profit de la population béninoise. Madame Rosalie N'DAH a profité pour remercier Wallonie-Bruxelles International (WBI) pour son soutien remarquable et sa bonne collaboration au nom des membres de son association. Rappelons que l'Association Cinéma Air Libre pour le Développement Rural (ACAL-DR) sensibilise les spectateurs sur l'importance de la scolarisation des filles, les droits de l'enfant, les violences faites aux femmes, l'importance de la déclaration des naissances et de l'établissement des actes de naissance, garantit du respect des droits de l'enfant, la justification de l'impôt et des autres taxes, le



harcèlement sexuel en milieu scolaire, les grossesses non désirées, les avortements clandestins, le mariage forcé, etc. Le Cinéma Air Libre, toujours proche des populations !



Journal béninois d'investigation, d'analyse et de publicité

Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007

Édité par GEEK BENIN

Directeur Général et de publication

Prudence SEKODO
95 692 885

Conseillers éditoriaux

Leon KOBOUTE
Luc Aimé DANSOU

Directeur de la rédaction

Hervé Prudence HESSOU

Rédacteur en chef

Jesdias LIKPETE

Rédaction

Ambroise AMETOWONA
Kangny Damascène

Desk Sport

Gaël HESSOU
Aubin Monge BANKOLE

Correspondant

Kanon NONDICHAO
(Abomey)

Aristide ABIDJO (Lomé)

Service Commercial

Sidoine YEHOUESSI
(95 814 065)

Après quelques mois hors du pays
Cotonou retrouve son maire



LUC SETONDJI ATROKPO DE RETOUR A COTONOU

Luc Sètondji ATROKPO, l'édile de Cotonou est de retour sur la terre de ses aïeux ce dimanche 20 Septembre 2020. L'air France via lequel il vient de rallier Cotonou est arrivé à 20h06 à l'aéroport international Bernardin Cardinal Gantin. Le maire de Cotonou a été accueilli au salon d'honneur par l'honorable Tchaou, le Pré-

sident de l'ARCHA Dah Agbosaga, son directeur de cabinet à l'ANCB Raoul Ezin ainsi que le conseillé communal de Bohipicon Jules Johnson Wankpo. Après 03 mois d'absence pour cause de soucis de santé, le plus populaire et Président des maires du Bénin reprendra service le 1er Octobre prochain. Dicorel Sègnon ZOHOU

Nomenclature des métiers artistiques

Une nouvelle réforme dans le secteur culturel



Les acteurs du monde artistique béninois étaient en atelier vendredi dernier à la salle VIP du ministère de la culture, du tourisme et des arts. Un atelier dont l'objectif porte sur la nomenclature des métiers artistiques du Bénin. Confié à un groupe d'experts, le projet a été soumis à l'appréciation des acteurs au cours de l'atelier. Les experts ont réussi à travers une méthodologie bien appropriée faire un récapitulatif des métiers tout en les rangeant selon leur typologie. C'est le directeur des arts et du livre, Koffi Attédé qui a planté le décor en mettant l'accent sur la vision qui sous-tend cette initiative et sa finalité. Il a d'abord salué le ministre Jean Michel Abimbola qui n'a mérité aucun effort pour accepter et accompagné le projet. « Je voudrais sincèrement remercier le ministre pour son leadership et la liberté qu'il nous donne d'attaquer ce chantier. C'est vrai c'est un chantier délicat mais nous avons le soutien du ministre pour d'autres chantiers encore en cours ». Ministre de la culture, du tourisme et des arts, Jean Michel Abimbola, faisant le constant de l'engagement des uns et des autres pour la réussite de la vision du gouvernement souligne que « cet atelier marque une étape importante en ce sens qu'il permet de renforcer l'engagement du chantier des arts et de la culture ». C'est pour lui, une nécessité de faire la clarification et la classification des métiers artistiques « Ces métiers

sont moins connus et sous distingués au Bénin. Les identifier c'est une tâche peu exhaustive mais nécessaire », dira le ministre. « Même les acteurs ont de difficultés à distinguer les métiers artistiques et les métiers des arts. C'est un chantier qui nécessite d'être clarifier. Il est apparu nécessaire de rédiger la nomenclature et d'en donner une classification claire », a expliqué Jean Michel Abimbola.

Pour celui-ci, « la présence à cet atelier permettra aux acteurs de discuter et de trouver une issue à cette nomenclature ». Il faut dire qu'à l'issue du travail effectué par les experts, notamment la mission d'élaboration de la nomenclature, Pascal Zantou, historien et journaliste, président du comité d'experts fait savoir qu'il y a une sorte de confusion des genres due à une mauvaise structuration et à une sous-documentation du secteur des arts et de la culture. Pour celui-ci, le ministère a décidé d'organiser le secteur et de le doter d'un document. Il a été question pour eux de répertorier les métiers artistiques exercés au Bénin, classifier par filière et par corps de métiers répertorier et proposer une harmonisation et une simplification des terminologies. Au finish, les experts ont abouti à 92 métiers repartir dans 15 corps de métiers et 7 filières.

JSK Patrick



Décès à la Sbee

Le Directeur des systèmes de l'information a tiré sa révérence



Raymond Okpêicha, Directeur des systèmes de l'Information à la SBEE n'est plus. De sources dignes de foi, l'ex-

directeur technique du Port sous le régime de Boni Yayi aurait subi récemment, une opération des nerfs sciatiques, mais dans l'évolution de cette maladie, il s'en est allé. Décedé dans la journée de ce samedi 19 septembre 2020, l'ex-directeur commercial de la Sbee fut par ailleurs, élu au conseil communal de Kétou, rapportent les mêmes sources.

Editorial

L'école de la pipe, de la drogue et des partouzes

Les Béninois ont été très choqués cette semaine avec les vidéos des élèves de certains collèges de Cotonou. Des vidéos obscènes réalisées dans les enceintes des collèges avec les apprenants en uniforme. Jeux sensuels et sexuels, drogue, cigarette : tout y apparait. La démission des parents : l'une des premières causes de la dépravation des adolescents et jeunes. Les parents ne jouent plus leurs rôles d'éducateurs comme il faut parce que très occupés parfois pour chercher de quoi nourrir ces derniers. Les réseaux sociaux dévoilent aujourd'hui le vrai visage du monde. Le tableau est tellement sombre que l'on se demande parfois si la fin du monde n'est pas proche. Les viols, les agressions, la dépravation, la prostitution, la drogue, les sextape semblent être aujourd'hui le quotidien de la grande partie des jeunes et adolescents. Il y a quelques années beaucoup savaient qu'il existait chez certains adolescents et jeunes des comportements immoraux mais n'avaient pas l'occasion de le vivre. Aujourd'hui on le vit en direct via les réseaux sociaux, la plaie est plus profonde qu'elle ne paraît. La démission des parents, l'accès aux réseaux sociaux, les telenovelas, le laxisme des parents, les mauvaises fréquentations la pauvreté.... Les ministres en charge de l'éducation ont pris leurs responsabilités, les collèges concernés ont tenu des conseils de discipline et ont infligé des sanctions mais tout cela n'effacera pas la honte des parents de ces élèves qui apparaissent dans les vidéos. C'est le début de la descente aux enfers de ces élèves. Après les punitions il faudrait penser à les faire suivre par les spécialistes pour leur éviter de sombrer.

HPH

LE GEAI BLEU

La chronique de Kangny-Hessou Jean Damascène



Un petit pavé lancé dans la marre politique : un bruit soudain et l'attention de focalise sur la Directrice de l'Administration de l'Union Progressiste qui déclarait non sans humour que: «« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe ». Susciter une candidature, c'est bien contraindre. Le contexte du texte c'est bien le paysage des mouvements et autres initiatives éparses qui supplient les potentiels candidats. La réforme du système partisan voudrait que les partis politiques soient au cœur de l'activité politique. La présidentielle est un évènement éminemment politique.

«« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe »»

Pour le cas béninois, elle n'admet pas que les inscrits dans une perspective de parrainage d'élus. C'est donc à juste titre que l'UP voudrait se démarquer du tintamarre des mouvements bruyants pour se faire servante de la charte des partis politiques et de la constitution en vigueur. Il s'en suit donc une sérenité dont l'opposée est l'agitation. La présentation du candidat est un processus en amont. C'est une discussion patiente et ordonnée. Le processus est méthodique. Son achèvement est sanctionné par un congrès ou un conseil. Ce sont les implicites des propos tenus par Madame Christelle HOUNDOUGBO vus sous le prisme de notre époque.

Gaffarou RADJI, psychologue de la vie sociale et professionnelle, thérapeute de couple et de famille, ingénieur en population santé et développement

« ...il n'y a pas que les femmes qui sont victimes de violences conjugales... »

De plus en plus de femmes meurent des suites de violences domestiques. Violences domestiques : qu'est-ce que c'est ? , que faut-il faire face à ça ? Gaffarou RADJI, psychologue de la vie sociale et professionnelle, thérapeute de couple et de famille, ingénieur en population santé et développement nous donne quelques clarifications et conseils Nous avons noté ces dernières années plusieurs cas de violences domestiques ayant conduit à la mort des victimes(femmes).



1-Qu'est ce que la violence domestique

La violence domestique peut être définie comme: «tous les actes de violence physique, sexuelle, physiologique ou économique, qui surviennent au sein de la famille ou du foyer ou entre des anciens ou actuels conjoints ou partenaires, indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime. Cette définition est celle retenue par la convention du Conseil de l'Europe (Convention d'Istanbul). Dans ce sens, on en dénombre une kyrielle de cas dont les plus importants sont:

- violences physiques: être bousculé, frappé, giflé, poussé, mordu, brûlé...
- violences verbales: cris, injures, insultes, menaces...
- violences

psychologiques: être humilié, insulté, ignoré, dévalorisé, intimidé, contrôlé....

- violences sexuelles: agression sexuelle, viol, harcèlement sexuel.
- violences économiques: contrôle des dépenses, des moyens de paiement.

2-Un homme violent l'est-il naturellement ou ce sont les circonstances qui le poussent à user de violence jusqu'à tuer sa partenaire ?

A priori non. Et comme le disait Socrate: « nul n'est méchant volontairement» on suppose donc que certaines conditions ou circonstances peuvent être à l'origine de l'acte.

Je voudrais aussi rappeler qu'il n'y a pas que les femmes qui sont victimes de violences conjugales. Des hommes l'ont aussi vécu. Dans une étude réalisée en 2016, Michel Mehinto a relaté que les hommes sont au quotidien victimes de violences de la part de leurs conjointes et personnes n'en parle. Eux-mêmes pour des considérations d'ordre sociologique, préfèrent garder le silence.

Vous comprenez donc qu'il s'agit d'un sujet important, devenu une question de santé publique car les conséquences qu'il engendre sont nombreux.

3- Recevez vous souvent en consultation des femmes victimes de violence ?

Évidemment. Je pourrai dire que ce sont les cas que nous recevons le plus. Très peu d'hommes et les quelques rares qui viennent maquillent bien la situation. On dirait que les cas de violences faites aux femmes sont devenus la norme car il ne se passe de semaines où nous n'en recevons.

4-Quelles sont selon vous les facteurs qui poussent les femmes victimes de violence à demeurer dans ce foyer où elles sont mal-traitées ?

-Regard de la société

- Éviter de mettre la honte sur sa famille

- manque de moyens pour s'occuper d'elle-même et des enfants
 Les trois cas que vous avez cité. Nous sommes dans une société où une femme en âge d'aller en mariage et qui est encore célibataire, subit des stigmatisations.

Même ses parents s'affolent et n'hésitent pas à lui présenter des prétendants. Généralement une femme célibataire est une femme maudite ou de moeurs légères. Occasionnellement, elle est exposée à certains actes de harcèlement aussi. Notre société ne tolère pas assez souvent le divorce. C'est évident qu'aucun couple ne souhaite rompre les liens. On redoute le jugement de son entourage et on se plaint dans la situation. D'autres femmes craignent pour leurs enfants. Ne se sentant pas en mesure de lutter pour la garde de leurs enfants, elles font le compromis mortel. Les questions de moyens aussi y sont pour beaucoup des motifs qui leur font traîner le pas jusqu'à l'irréparable.

5 - vos conseils pour les femmes qui subissent les violences. Vos conseils pour les personnes proches des femmes victimes de violences domestiques

Vous pouvez éviter d'être battues ou violentées. Ça commence toujours pas un acte anodin mais significatif. Soyez attentives aux gestes de votre partenaire. N'hésitez pas à tendre la main aux

proches et aux forces de l'ordre quand vous sentez que vous ne pouvez plus supporter les excès de votre partenaire. On peut faire des sacrifices en couple mais pas au prix de sa vie. Les centres d'assistance sociaux sont un peu partout dans le pays. Faites recours à leur service si vous pensez que les psychologues ne sont pas trop accessible.

Aux proches, soyez attentifs aux cris de détresses de vos enfants victimes des actes de violences domestiques. Une oreille pour les écouter. Un doigt pour les orienter et un acte pour prévenir le pire.

Merci bien Monsieur Gaffarou RADJI

Entrevue réalisée par Karimath Foumilayo LAWANI, Présidente de l'ONG Eduquons Autrement
 Page facebook : Programme Eduquons Autrement



Education

Préparez vos enfants à une bonne rentrée scolaire



L'année scolaire 2019 – 2020 a été une année spéciale du fait du corona virus. Certains apprenants ont eu leurs vacances avant d'autres mais la rentrée scolaire prochaine est prévue pour fin septembre pour tous les apprenants de la maternelle, du primaire et du secondaire.

La préparation de la rentrée est souvent stressante et pour les parents qui doivent faire de leur mieux pour offrir aux enfants l'essentiel pour commencer l'école, et pour les apprenants qui doivent retourner en classe. D'aucuns pensent que la préparation de la rentrée se limite à l'achat des fournitures, payer la scolarité et autres mais ils oublient qu'il faut préparer aussi l'enfant psychologiquement. Reprendre le chemin de l'école après avoir passé des semaines de vacances à vivre à son propre rythme et sans contrainte n'est pas toujours facile surtout pour les tout petits. Pour la préparation physique de la rentrée c'est-à-dire

l'achat du matériel scolaire, de sacs, chaussures et autres, il est important d'impliquer les apprenants. Les parents peuvent les laisser choisir leurs sacs et chaussures par exemple, ils peuvent également amener les concernés lors des achats du matériel scolaire. Tout cela participe d'une bonne rentrée et diminue le stress chez les apprenants. A quelques jours de la rentrée, il faut commencer à faire dormir tôt les enfants et les réveiller très tôt aussi pour les habituer aux horaires de l'école. Les enfants de la maternelle doivent dormir 11 (onze) heures en moyenne par nuit. Ceux du primaire doivent dormir 9 -10 (neuf à dix) heures en moyenne par nuit par exemple se coucher à 20-21 heures et se réveiller à 6 heures du matin. Les adolescents quant à eux doivent dormir 8 (huit) heures en moyenne par nuit. Faire en sorte que les heures de sommeil des enfants soient respectées participe de leur bien-être et leur évite les réveils compliqués les matins, les somnolences et même les défauts de concentration en classe. Pour les enfants qui commenceront l'école pour la première

fois, il est important pour les parents de leur expliquer avec des mots que l'enfant peut comprendre le bien fondé de l'école. Mettre l'accent sur les nouveaux amis qu'il se fera, les jeux auxquels il aura droit, toutes les bonnes choses qu'il va apprendre et si possible l'amener dans son école pour le familiariser avec le milieu avant le jour de la rentrée. Le jour de la rentrée il faudra essayer de rassurer l'enfant et l'amener à son école pour limiter un tant soit peu son angoisse. Pour les enfants qui allaient déjà à l'école, la tâche est moins difficile. Il faudra leur rappeler que la rentrée est l'occasion des retrouvailles. Retrouver les amis, apprendre de nouvelles choses, s'amuser. Il n'est pas facile de se défaire des habitudes prises pendant les vacances, mais les parents doivent faire preuve de patience et aussi d'imagination pour aider leurs enfants à bien passer le cap de la rentrée. Ils doivent échanger avec les enfants à la veille de la rentrée ; parler de leurs attentes, expliquer que la part des parents qui est de fournir l'essentiel pour la rentrée est remplie et que les enfants doivent remplir leur part du contrat en travaillant comme il faut. Faire des promesses aussi pour les motiver à bien travailler n'est pas mauvais. La rentrée chez les adolescents n'est pas très compliqué, ils sont grands et ont déjà effectué plusieurs rentrées scolaires. L'adolescence étant la période de transition entre l'enfance et la vie adulte et surtout considérée comme une période difficile, les parents doivent être très attentifs. On note à l'adolescence certaines transformations physiques chez les filles comme chez les garçons. Leurs différentes transformations les amènent parfois à vouloir être plus autonomes et plus indépendants. Ils ont tendance à vouloir rejeter l'autorité des parents. La crise d'adolescence doit être gérée de façon consciente par les parents pour éviter toutes sortes de dérapage. Il faudra prioriser le dialogue. Parler à l'adolescent avant sa rentrée est primordiale, exprimer les attentes, lui parler des risques ou dérapages tels que les mauvaises fréquentations, l'alcool, la cigarette, la chicha, les grossesses et les maladies sexuellement transmissibles. Expliquer à l'adolescent combien il est important pour lui de

prendre ses études au sérieux. Pour les candidats aux divers examens la rentrée est souvent stressante .Il s'agira pour les parents de les mettre en confiance .Les amener à se faire confiance et à croire en leurs capacités à passer l'année scolaire sans problème et à réussir à leurs examens. Le doute est l'ennemi du candidat, et le parent a l'obligation de suivre son enfant candidat pas à pas au cours de l'année scolaire pour éviter qu'il accumule les failles. Les parents doivent gérer leur stress pour ne pas que cela empiète sur la rentrée de leurs enfants. Faites en sorte que le premier jour de l'école se passe bien pour vos enfants. BONNE RENTREE A TOUS Karimath Foumilayo LAWANI Présidente de l'ONG Eduquons Autrement Personne ressource : Docteur ANAGONOU LARY Lucrèce : Pédopsychiatre Page facebook : Programme Eduquons Autrement



Code de déontologie de la presse béninoise

Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Les instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, priment toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont : Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies. Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexactes publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que ce soit. Il ne cède à aucune pression et n'accepte de

directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct" ou d'un "direct", d'éléments d'information ou de publicité.

Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession de journaliste

Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, œuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999

Mis à jour le 15 juin 2005

Séance d'orientation post baccalauréat

L'ONG IYF outille les nouveaux bacheliers



Une séance d'orientation des nouveaux bacheliers a été organisée ce samedi 19 septembre 2020 au centre Business Promotion Center (BPC) de Calavi. Initiée par l'ONG IYF, cette séance vise à donner les rudiments nécessaires aux nouveaux bacheliers sur un choix de filière d'avenir. LONG embrasse beaucoup de choses. Il y a de nombreuses personnes qui ont mis l'espoir dans le recrutement en choisissant des filières déjà saturées. Cette rencontre a pour but d'orienter les bacheliers vers le choix de filières leur permettant à défaut d'être employé d'entreprendre. Le vice président expliquant le but visé fait savoir que l'IYF est présent dans plus de 185 pays au monde. Elle opte pour l'épanouissement des jeunes. Celui-ci invite les étu-

dants à bien profiter de cette séance pour un choix raisonnable. « Ne choisissez pas les filières parce que cela vous plaît simplement mais choisissez en ayant pour but d'aboutir à quelque chose. Chaque situation nous amène à entreprendre, à réfléchir », a-t-il déclaré. « Même si certains ne sont pas là, faites leur profiter pour qu'ils fassent un bon choix ». Plusieurs communications ont permis de toucher du doigt la réalité dans le choix des filières au niveau des universités publiques comme privées. La première communication présentée par le professeur Youssao Abdou Karim, conseiller technique à l'innovation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Elle a porté sur le choix des filières. Le conférencier a montré aux nouveaux bacheliers comment lire le guide d'orientation. Il a expliqué à ceux-ci comment rechercher l'établissement adapté suivant les offres de formation. Tout en précisant qu'au Bénin, nous avons deux universités thématiques et deux universités pluridisciplinaires, il invite les bacheliers à tenir compte du quota avant de faire leur choix. Le professeur Youssao a entre autre expliqué les critères et modes de calcul sur le choix des filières. Il pense qu'il faut te-

nir compte des débouchés. C'est ça qui vous permettra de mieux faire le choix. Coordonnateur du programme de volontariat à l'Université d'Abomey-Calavi, le Professeur Euloge Ogounwalé a salué l'ONG IYF pour son combat aux côtés de la jeunesse. Ses formations sont importantes pour aider la jeune génération à tenir compte des réalités pour leur avenir. Il a par ailleurs fait savoir aux jeunes, comment faire un bon choix. Pour celui-ci, il ne faut pas faire un choix en espérant un recrutement de l'Etat. Il faut opter pour des formations débouchant sur l'entrepreneuriat. Le professeur Ogounwalé à travers plusieurs témoignages a montré aux nouveaux bacheliers, les avantages de l'entrepreneuriat. Le Président FNEB Wenceslas Edouard Kakpo n'a pas manqué lui aussi de saluer l'ONG et tous les responsables pour leur travail acharné visant un mieux-être de la jeunesse. « LONG travaille pour le bonheur des jeunes. Merci à vous ». A l'endroit des autorités présentes, il dira « Aujourd'hui vous êtes proche des gouvernements et du système éducatif. Le système ne nous permet pas d'être ce que nous avons commencé. Pourquoi on ne pouvait pas accompagner les enfants dans leur évolution. Déjà en classe de troisième pour les aider dans leur choix de série ». Néanmoins, il félicite celles-ci pour leur combat d'orientation des jeunes bacheliers. A l'endroit de ces derniers, il indique

« Vous aviez eu le BAC, félicitations. C'est le moment de travailler plus. L'université ne sera pas difficile si vous avez de la détermination ». Pour un bon choix comme le dit le professeur Ogounwalé, il faut se demander « Ce que je veux choisir me donnera quoi ? ». Pour Edouard Kakpo, « Si vous choisissez mal ça vous suivra toute votre vie et si vous choisissez bien c'est pour votre bonheur et cela vous accompagnera toute votre vie. Il faut bien réfléchir pour faire un choix raisonnable ». Le président de l'IYF Bénin, M. Seong Hwan Kim s'est réjoui de cette rencontre. Il a travers une conférence sur le changement de mentalité : cas du développement de la Corée du Sud montrer aux jeunes bacheliers la nécessité pour le développement. « Dans notre vie nous sommes blessés et il y a certains qui gardent cette blessure dans leur cursus mais d'autres y transcendent. Ce n'est pas le titre ni la personnalité mais cela dépend de la capacité de chacun. Dans votre vie il y a beaucoup de blessures, comment vous pouvez transformer ça à votre avantage ». En cela, il présente tous son exposé sur la mentalité qui n'est pas une étude qu'il faut suivre. Ce n'est ni une étude ni une théologie. C'est le changement des perspectives. Avec des exemples il a montré comment le changement de mentalité a permis le développement de la Corée du Sud dans plusieurs secteurs. JSK Patrick



Don de kits scolaires aux 20 premiers écoliers de la Commune de Houéyogbé

Curiace HADONOU de l'UP en action



Curiace HADONOU, membre de l'Union Progressiste (UP) dans Sè, Commune de Houéyogbé et les siens ont récompensé 20 meilleurs élèves filles et garçons aux différents examens des établissements primaires et secondaires (les Joyeux lutins, la Lumière de Sè, CH Elites Gahouin, EPP Gonfiocom, EPP Honnougbé, EPP Zounme, EPP Logohoue, EPP Sebo, EPP Sè Centre B, EPP Sè Centre A, CEG Adrien DEGBE de Sè) de l'arrondissement de Sè, dans la Commune de Houéyogbé. La cérémonie s'est déroulée dans

la matinée de ce Samedi 19 Septembre 2020 à la salle <>Wôzô>> de l'hôtel Pôle Nord en présence d'autorités administratives, traditionnelles, des enseignants, des parents d'élèves et des élèves. Composé de sacs, de vrais dessinateurs, de protège-cahier, de bics, de cache-nez et autres fournitures scolaires, ce kit offert à chacun des 20 premiers écoliers de la Commune de Houéyogbé, arrondissement de Sè, vise à encourager les filles et garçons ayant obtenus de meilleurs résultats en fin d'année scolaire, à faire la promotion des meilleurs élèves capables d'occuper demain des postes de responsabilité et de décisions en vue d'apporter leurs pierres à la construction de l'édifice de développement socioéconomique de notre pays. Cette action a également pour objectif d'amener les heureux récipiendaires à maintenir le cap. Mr Curiace HADONOU dans son

allocution, a relevé l'importance de l'éducation pour le développement d'une nation, insistant surtout sur celle des filles. Procédant à la remise des kits scolaires, il a exhorté, parents d'élèves et enseignants à mieux orienter les bénéficiaires afin de permettre aux heureux récipiendaires d'avoir en leur sein des diplômés capables de faire face aux défis de l'heure. Pour Mr Franck Levry AKANNI, Mme et Mr TOSSOU, Mr Pierre Claver HOUNKPE, Président APE de l'école <>Adrien DEGBE>> de Sè, et Mr Dieudonné VIKOU, Porte parole des Directeurs, qui se sont dits être très fiers du geste de leur frère, fils Curiace HADONOU, les parents se doivent d'assurer efficacement l'éducation de leurs enfants afin qu'ils puissent saisir les opportunités qui leur sont offertes. Ils ont encouragé les bénéficiaires à faire bon usage de ces kits scolaires afin d'encourager le donateur et les siens à en faire davantage pour

la promotion des filles et fils de Sè. Quant à TOSSOU E. J. Béni, représentant des élèves, il a exprimé au nom de ses camarades et en son nom propre, leur reconnaissance au chaleureux donateur, aux enseignants grâce auxquels ces bons résultats sont obtenus, et aux parents qui ont pris en charge leur éducation. La cérémonie a pris fin par la remise de lettres de félicitations et une enveloppe financière aux deux meilleurs élèves, ZINSOU Déo-Gratias Happy et TOSSOU E. J. Beni. IDJIWA



Plaidoyer en vue du vote du code de la Santé Sexuelle et de Reproduction (SSR) en République du Bénin Un atelier d'implication et d'analyse par les cadres des ministères et de l'Assemblée Nationale à Bohicon

Le Parlement des Jeunes du Bénin, ardent défenseur des droits de la jeunesse et des femmes, milite pour la codification des droits à la Santé Sexuelle et de Reproduction. Ceci justifie le présent atelier d'implication et d'analyse par les cadres des ministères et de l'Assemblée Nationale pour le plaidoyer en vue du vote du code SSR en République du Bénin, tenu du 17 au 20 Septembre 2020 dans un hôtel de la Bohicon avec 39 participants au total.



Les droits sexuels et reproductifs font pleinement partie des droits humains fondamentaux comme le reconnaissent les conventions des Nations Unies. Ils ne sont pas des droits nouveaux, ou «spécifiques», encore moins des droits «de confort», mais se rapportent au droit de disposer de son propre corps, à la capacité de pouvoir faire des choix éclairés dans la gestion de sa fécondité et en matière de Sexualités. Comme l'a souligné Niels Muižnieks, commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, « la santé et les droits sexuels et reproductifs sont fondamentalement liés à la jouissance de nombreux autres droits de l'homme » et « l'accès aux droits sexuels et reproductifs est une condition préalable indispensable à la réalisation d'autres droits de l'homme, y compris en matière d'éducation et d'emploi ». Réunis, dès le 17 Septembre 2020, dans la salle rouge de conférence de l'Hôtel Miracle de Bohicon, il s'est agi d'analyser le pré-projet de code de la SSR. Après les mots d'introduction d'Issa OSSENI ADAMOU, deuxième secrétaire parlementaire de la deuxième mandature du Parlement des Jeunes du Benin, ont suivis les mots de bienvenu de monsieur Aymar KONTI, Président du Parlement des Jeunes du Benin. Le président, n'a pas manqué de rappeler l'importance de ces ateliers pour la jeunesse béninoise, et le bien-être de nos communautés. Il a exprimé sa joie de voir cet atelier se tenir en présence de la plupart des différents cadres invités. Deux communications ont fait l'objet de la première journée. La première communication intitulée "DES DISPOSITIONS GENERALES DU CODE" a présenté la première partie du code. Elle a été présenté par le deuxième vice-président du Parlement des jeunes du Bénin monsieur Duconnois ADJACOSSA et monsieur Armel TINDO tous deux experts membres du comité de rédaction du code.

On retient que 18 articles constituent

cette partie répartis en 4titres. Il s'agit de : TITRE I : DE L'OBJET ET DU CHAMP D'APPLICATION (art 1-2) ; TitreII : DU GLOSSAIRE (art 3-5) ; TITRE III : DES PRINCIPES, DROITS ET RESPONSABILITES EN MATIERE DE SANTE SEXUELLE ET DE LA REPRODUCTION (art 6-16) ; TITRE IV : DES STRUCTURES DE SANTE SEXUELLE ET DE LA REPRODUCTION (Art 17-18).

La deuxième communication intitulée "DES DISPOSITIONS PARTICULIERES" a permis de présenter le premier titre de la deuxième partie du code. Ce titre comprend 26 articles, soit de l'article 19 à l'article 44. David SOHOU, du comité d'expert pour présenter la 3ème communication sur le Harcèlement sexuel et Protection des victimes. Il s'agissait du Titre 2 de la 2eme partie du code. De l'Article 45 à l'article 56 chaque participant a pris connaissance des 12 articles en lisant et en réagissant interactivement à la présentation de cette partie, sous le leadership du communicateur. Il n'a pas manqué de repréciser l'importance de la prise en compte de la question pour le bien être de l'individu. Suivra donc après la 4eme communication portant sur les Violences Basées sur le Genre par l'Expert GBEHA CHAMMA. Cette communication a présenté le titre 3 de la 2ème partie du code. Il est à retenir ici que ce titre 3 comprend 3 chapitres (Chapitre I DES MESURES DE SENSIBILISATION DE PREVENTION ET DE DETECTION avec 4 sections, Chapitre II DES DROITS DES VICTIMES DE VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE avec 2 sections, Chapitre III : DU CADRE INSTITUTIONNEL avec 2 sections), constitué par les articles 57 à 88.

La troisième journée de travail, a été celle du Samedi 19 Septembre 2020. La communication du jour portait sur les dispositions pénales et des dispositions particulières, 3ème et 4ème Partie du Code. Constitué des articles 89 à 119, cette der-

nière partie a été spécifiquement réservée à l'étude de la répression. Suite à la présentation de l'Expert Rodrigue SENOU, les travaux ont démarré et se sont poursuivies après la pause déjeuner suivie également des débats en plénière. Ces débats ont mis fin à cette 3ème journée de travail.

De la richesse des débats...

Il est essentiel de noter que la phase des débats a été interactive à la fin de chaque communication. Pour la première communication, portant sur DES DISPOSITIONS GENERALES DU CODE les échanges ont essentiellement tourné autour des droits et des devoirs en matière de SSR. L'on retient que le comité se rapprochera de l'ABPF afin d'énumérer tous les droits reconnus en matière de SSR aux jeunes énumérés en partie à l'article 10du code. Quant à l'article 16 qui portait sur les devoirs, il a été suggéré de le remplacer par les "BONNES PRATIQUES". Cependant,un autre point a fait l'objet des débats. Il s'agissait de la prise en compte des populations cibles par le code. Notons à cet effet que le comité d'expert a notifié l'existence d'un mémorandum. Concernant la deuxième communication, sur DES DISPOSITIONSPARTICULIERES les débats ont essentiellement tourné autour des articles 23 et 24du code. Une reformulation sémantique a finalement été suggérée afin d'éviter la confusion autour de l'article 24. Les débats de la première journée ont donc essentiellement tourné autour de ces points.

Pour la journée du 18 Septembre, deuxième journée de travail, les débats ont également porté sur les deux communications du jour. Concernant la première présentation du jour sur le Harcèlement Sexuel et Protection des Victimes (Titre 2,2ème Partie du code), les débats ont essentiellement tourné autour de l'énumération des formes de Harcèlement Sexuel afin d'éviter le vide juridique sur certaines qualifications d'infractions. La plénière a retenu que toutes les formes ne pourront pas être précisées et que les spécifier serait une façon de restreindre cette violence aux seules formes énumérées avec le risque d'omettre ou de laisser impunies des infractions de harcèlement qui subviendront à l'avenir. La question de la preuve du harcèlement a été également abordée. Ici la plénière s'est entendue sur le fait que l'intime conviction du juge est indispensable pour accepter la preuve ou

intenter une action sur la base d'un témoignage. Quant à la deuxième, portant sur les violences basées sur le genre, les débats ont aboutis surtout à plusieurs apports. Dans un premier temps, il s'agissait de définir dans le glossaire les thématiques de « Violences Basées sur le Genre », « Santé Sexuel et de Reproduction », « Stéréotypes sexistes ». Dans un second temps, les articles 72 Nouveau,71,85 et 83 ont été amendés. On retient concernant l'article 72 Nouveau qui considère la circoncision commise hors du cadre légal comme une mutilation génitale, qu'il omet d'un côté nos cultures et nos mœurs. En effet dans certaines cultures la circoncision au-delà de l'acte simple est un rite, une pratique ancrée dans les coutumes. De ce fait, il a été suggéré que le droit positif trouve une conciliation en formant par exemple les garants de ses traditions, cultures à une pratique normalisée de la circoncision dans le respect des droits humains, de la dignité et des normes sanitaires. Pour ce qui est relatif à l'article 83, une reformulation a été retenue pour la dernière phrase. En effet au lieu de « Les Dispositions du présent article bénéficient également aux agents du secteur privé », l'on dira « Les Dispositions du présent article sont aussi applicables au secteur privé ». Concernant l'article 71, la Gendarmerie sera remplacée par "autorité compétente " car la Gendarmerie n'existe plus selon les réformes du nouveau gouvernement. Enfin pour cette journée l'article 85 a aussi été remplacée et il a été suggéré ce qui suit « L'Assemblée Nationale peut interpeler périodiquement le gouvernement par des questions écrites ou orales sur sa politique en matière de lutte contre les violences basées sur le genre. Il est essentiel de mentionner qu'un autre point des débats a porté sur certaines dispositions du code qui ne sont pas directement liées à la question de la santé sexuel et de la reproduction mais qui englobe plusieurs volets. De ce fait une reformulation soit des articles soit du titre a été suggérée. Les échanges se poursuivront à cet effet avec le comité d'expert et quelques cadres. Par rapport à la communication du 19 Septembre sur les dispositions pénales et les dispositions particulières, c'est l'article 104 concernant la sanction de la Zoophilie qui a suscité les débats. Sur la base des dispositions du code de l'enfant, la peine de 10ans au moins et l'amende de 2 à 5 millions ont été retenues comme disposition adéquate en cas de zoophilie forcée.



I- Abonnement

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

II- Publi-rédaction**1- Textes proposés par l'annonceur**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

2- Textes proposés par la rédaction

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

III- Insertions publicitaires

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

IV- Petites annonces

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo

- | | | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 1 mois | <input type="checkbox"/> 3 mois | <input type="checkbox"/> 6 mois | <input type="checkbox"/> 1 an |
| <input type="checkbox"/> 10.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 25.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 45.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 80.000 F Cfa |
| <input type="checkbox"/> 12.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 30.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 50.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 90.000 F Cfa |
| <input type="checkbox"/> 15.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 35.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 55.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 120.000 F Cfa |

Autre localité du Bénin

Afrique/Europe /Monde

Soutien

NOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

BOÎTE POSTALE : TÉL :

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON :

Ci-joint mon règlement d'un montant DE F Cfa à l'ordre de

BP (Rép. du Bénin) - Tél.:

pour règlement par :

 Chèque Espèces Mandat-lettre**AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE**

CONSEIL & STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION & PRINT

GRAPHISME & INPHOGRAPHIE - ÉVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB & DIGITAL - FORMATIONS

Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la Fédération béninoise de Football

Les délégués adoptent le rapport d'activité de la saison 2019-2020



Grand - Popo, la cité balnéaire a accueilli les 18 et 19 Septembre dernier l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du Comité exécutif de la Fédération béninoise de football. A l'issue des travaux de la première journée consacrée à celle de l'assemblée générale ordinaire, les délégués ont adoptés à l'unanimité les rapports d'activités: moral et financier de la saison sportive 2019-2020 de l'équipe dirigeante du football béninois.

Conformément aux statuts de la Fédération béninoise de football, les membres du comité exécutif et les 74 délégués des clubs se sont retrouvés pour effectuer le bilan des activités menées lors de la saison sportive 2019-2020. Ainsi, 21 points ont été abordés par les

Football féminin/saison sportive 2020-2021

Euloge Nanga et Naja FC s'activent



C'est par une collation organisée par le Bureau exécutif de Naja FC, que le Président de ce club de football féminin, a lancé officiellement la saison sportive 2020-2021. Une occasion où les dirigeants actuels ont échangé avec les joueuses en présence des Presidents des Commissions Techniques, des donateurs et surtout des potentiels sponsors qui pourraient accompagner Naja FC pour cette saison. Cet événement vient repréciser l'engagement du Président auprès du club.

La saison sportive 2020-2021 au sein de Naja FC, vient d'être lancée officiellement par le Président du club, Euloge Nanga. A travers une collation offerte par le club aux joueuses, il a été aussi une occasion pour le Bureau exécutif de décliner la mission qui sera poursuivie cette année, les objectifs à atteindre et la professionnalisation des structures du club qui a été engagée depuis janvier 2020 où Naja FC est dirigé par Euloge Nanga. Sur cet aspect, il précise : « Nous avons remis les textes fondamentaux du club aux normes des textes types de la Fédération béninoise de football, nous essayons de faire fonctionner les Com-

missions Techniques, nous avons établi un Plan d'Actions avec un planning. Certes avec la pandémie de Coronavirus, le monde a été bouleversé, nous devons maintenant réorienter certaines actions pour être opérationnels ». Par la présente collation, le Président Euloge Nanga, y trouve un sens symbolique qui devrait se perpétuer à l'avenir, pour d'une part présenter les joueuses aux donateurs et autres sponsors et d'autre part permettre au staff technique de présenter son plan à l'ensemble des acteurs.



cours de cette assise notamment le grand sujet relatif au démarrage des différents championnats de la saison à venir. Sur cet aspect, les membres du comité exécutif exécutif ont proposés la date du 15 novembre si tout va bien si non, à l'heure actuelle « c'est impossible de donner une date précise, parce que le gouvernement n'a pas encore ordonné la reprise des activités sportives, nous attendons le gouvernement qui est le maître à bord » a déclaré Mathurin De Chacus. Signalons que lors de cette assemblée générale ordinaire que la saison sportive 2020-2021 est sera ouverte à partir du 30 septembre prochain.

F.A.



Le Cnos-Ben et le Fndajsl ensemble avec le mouvement sportif pour célébrer le sport au service de l'environnement, du développement et de la paix

L'environnement, du développement et de la paix Perturbée par la crise sanitaire due au coronavirus, la célébration du sport au service du développement qui devrait avoir lieu en avril est reprogrammée. Et selon le dernier courrier du comité national olympique et sportif béninois (Cnos-Ben) que préside Julien Minavoa, envoyé aux fédérations, c'est dans la période du 19 au 26 septembre, que les festivités de cette célébration auront lieu. Ainsi, on aura la

PROGRESSION DES MANIFESTATIONS

- Samedi, 19 septembre 2020 de 07H30 à 10H30 : Nettoyage du Stade de l'Amitié Général Mathieu KEREDOU
- Vendredi, 25 septembre 2020 de 10H à 12H à la salle de Conférence du Palais des Sports du Stade de l'Amitié de Kouhounou : Conférence-Débats sur le thème : l'environnement : la troisième dimension de l'Olympisme et la nécessité d'un monde propre.
- Samedi, 26 septembre 2020 de 09H à 12H : Conférence-Débats sur les thémes :
- 1. Pourquoi une Journée Internationale du Sport au Service de la Paix et du Développement ?
- 2. Les bienfaits de la Pratique des Activités Physiques et Sportives.

Étranger

Les raisons du départ de Éric Choupo Moting

Tous deux indispensables à la sélection nationale, Cebio Soukou et Steve Mounié découvrent un nouveau championnat cette saison. Le premier est promu en Bundesliga avec sa formation Arminia Bielefeld tandis que le second quitte la championship pour un retour en Ligue 1. Pour les débuts avec leurs nouveaux clubs, ces deux stars se sont bien distinguées. Sur le terrain de Francfort, Arminia Bielefeld est allé décrocher un précieux nul face à une équipe de l'Eintracht de qualité. Le score à l'arrivée: 1 but partout entre les deux équipes. Titulaire au coup d'envoi, c'est Cebio Soukou

(51') qui a marqué le premier but de sa formation en Bundesliga.

Le milieu de terrain est sorti ensuite à la 71ème minute.

Belle opération pour le milieu de terrain et les siens qui sont provisoirement huitièmes du championnat.

De son côté, Mounié faisait ses débuts au stade Francile-Blé avec ses nouveaux supporters.

L'attaquant n'aura eu besoin que de 32 minutes de jeu pour mettre tout le monde d'accord.

Il inscrit le deuxième but du Stade Brestois qui en comptera trois à l'arrivée. Victoire 3-2 et neuvième place pour l'attaquant béninois et sa formation.

Rogério APLOGAN

PSG

Premières réussies pour Mounié et Cebio Soukou

Débarqué à Paris suite à un transfert surprise, Choupo Moting a connu un séjour mitigé dans la capitale française. L'attaquant camerounais quitte le club malgré un but décisif en quart de finale de ligue des champions. Une nouvelle qui survient malgré la proposition de prolongation de la direction parisienne. Aux dernières nouvelles, la

raison de la non-prolongation du joueur est la durée de son contrat. À 31 ans, Éric Maxim Choupo-Moting réclamait un contrat de 2 ans. Une durée plausible mais pas acceptée par Leonardo et les dirigeants parisiens. Désormais le joueur est libre de s'engager avec le club de son choix. Plusieurs pistes sont évoquées en Allemagne mais également en Italie. Rogério APLOGAN

Adrien HOUNGBEDJI à l'ouverture de l'UV du PRD «Avec cette Université de Vacances, c'est la REMONTADA qui commence.»



Chers amis Ce jour aurait dû être un jour de liesse populaire, l'occasion d'une grande mobilisation, d'une grande fête, comme vous savez si bien l'organiser. En effet, nous célébrons aujourd'hui un anniversaire, le 30ème de notre parti, en même temps que nous sacrifions à une tradition vieille déjà de 10 ans, celle de notre Université de Vacances. Je vous remercie chaleureusement pour tout ce que chacun de vous a pu faire, pour donner corps à cet événement, dans le respect des règles de distanciation sociale et des gestes barrières que nous impose la pandémie. Merci aussi à ceux qui ont fait le déplacement. Nous utilisons pour la première fois la vidéoconférence et notre site WEB. Au nom du Parti tout entier, je sollicite déjà l'indulgence de chacun, pour les imperfections techniques qui ne manqueront pas d'être observées. Trente ans, c'est le temps qui sépare une génération d'une autre. Le PRD est donc un parcours collectif, qui à travers la génération présente, relie les générations futures aux générations passées. Permettez-moi alors de saluer en ce jour anniversaire, la mémoire de tous nos compagnons disparus. A un moment ou à un autre de l'histoire de notre parti, chacun dans le rôle qui était le sien, a apporté sa pierre à la construction de l'édifice. Je veux confondre dans le même hommage, notre bien aimé Pré-

sident feu Moucharaf GBADAMASSI ; nos regrettés doyens, Salomon BIOKOU ancien grand chancelier des ordres nationaux, El-hadj Gafari BADIROU dit Baba Deen ; le ministre Tiamiyou ADJIBADE, nos regrettés Jean Pierre AGONDANOU, Firmin HODE, Jean-Baptiste HOUENOU ,Gata ALIMATOU épouse BIAOU, Jeannot AGOSSOU, Jean Marie ZINZINDOHOUË, le ministre Kamarou FASSASSI, Ernest AKADJAME, Moulikatou da SILVA, le ministre Ismaël TIDJANI SERPOS, le ministre Timothée ZANNOU, l'honorable Augustine CODJIA, Fidèle ADEYE et tant d'autres, responsables et militants de base, qui méritent tous de figurer au panthéon de notre parti. Je nous invite à observer une minute de silence en leur mémoire. Chers amis Je sais, pour avoir régulièrement suivi vos débats sur les réseaux sociaux, et pour avoir écouté les responsables de structures à différents niveaux, que vos préoccupations essentielles tournent autour de nos résultats aux dernières consultations électorales, et autour du devenir de notre grand parti. C'est pourquoi nous avons choisi pour thème : le PRD 30 ans ; bilan et perspectives Nos adversaires claironnent à longueur de journée, la disparition prochaine du PRD. Je ne connais aucune œuvre humaine qui n'ait fini par disparaître un jour ou l'autre. Dieu seul est éternel. C'est donc avec humilité que je veux vous dire ce matin, avec humilité mais avec force et conviction, que le PRD, symbolisé par l'arc-en-ciel, le PRD ne périsera pas. Nous avons zéro ministre, zéro député, zéro maire, zéro conseiller. Nous l'avions prévu. Et parce que nous l'avions prévu et accepté d'avance, nous sommes sereins.

Sereins et présents ! J'en veux pour preuve l'organisation, efficace et à bonne date de ce séminaire et votre participation méthodiquement planifiée. Grâce à la technique, vous êtes nombreux, sur tous les continents, je dis bien sur tous les continents, à suivre cet événement. Nous sommes abreuves de coups depuis 30 ans, mais nous sommes présents. J'en veux pour preuve encore, la fidélité remarquable de nos vrais militants et de nos électeurs. Les dernières élections nous ont privés d'élus ; elles n'ont pas réussi à nous priver de nos électeurs. Elles devaient sonner comme un glas ; elles sonnent au contraire comme les trompettes de Jéricho. Si nos adversaires ne pavoisent pas, c'est qu'ils ont compris que leur tir n'a pas fait mouche. Avec cette Université de Vacances, c'est la REMONTADA qui commence. Ceux qui nous ont combattus hier, sont les mêmes qui recherchent aujourd'hui notre aval. Ceux qui nous combattent aujourd'hui, rechercheront demain notre aval. Je le dis avec l'assurance d'un vieil homme qui aura tout vu et le contraire de tout. A l'annonce de cette Université de Vacances, certains prophétisent une nouvelle saignée au PRD. Je leurs réponds, oui c'est possible ; mais nous recevrons aussitôt du sang neuf. Le sang neuf de ceux qui seront heureux d'entendre nos mises en garde ; le sang neuf de nos appels à la préservation de la paix, de nos appels au dialogue ; de nos appels au respect des libertés, de nos appels au respect de l'état de droit, de nos appels au pluralisme contre la pensée unique, de nos appels au respect de la démocratie. Cela fait beaucoup de monde ! Chers amis, restez sereins et vous verrez ces choses là arriver une fois encore. Nous

sommes appelés à durer, parce que la cause est bonne. Et parce que la cause est bonne, nous sommes dans le cœur des gens ; nous sommes dans la mémoire des gens ; partie intégrante de leur histoire ; partie intégrante de leurs aspirations Oui, le PRD ce n'est pas fini. Mon message de ce matin est donc un message d'espoir. Message d'espoir pour le parti, mais aussi message d'espoir pour cette valeur qui est le socle de notre engagement, et qui a pour nom la démocratie. J'entends souvent dire ici et là, que la démocratie au Bénin, c'est fini ; que la Conférence Nationale est à remiser dans les placards de l'Histoire. A ceux là, je veux dire avec la même conviction, que la démocratie n'est pas finie. Elle n'est jamais finie.

Vous la croyez morte, enterrée ; elle renait toujours de ses cendres ; elle est un point à l'horizon. Essayez de la bâillonner ; ce sera toujours pour un temps ; elle finit par balbutier et de balbutier en balbutier, elle finit par pousser de vrais cris. Effondrée, dites vous ? C'est possible, car elle est le plus faible des régimes ; mais effondrée pour un moment, car elle est un édifice en perpétuelle construction. La cause de la démocratie est une belle cause. Il faut y croire toujours et sans relâche. Il faut y travailler encore et encore. Chacun à la place qui est la sienne ; chacun avec les atouts qui sont les siens. Avec patience, avec détermination, avec lucidité, et lorsque le rapport des forces le commande, savoir donner du temps au temps. La victoire est au bout du combat. Je vous remercie pour votre attention Je souhaite à tous une excellente Université de Vacances Joyeux anniversaire ! Vive le PRD

Université de vacances du PRD L'intégralité des recommandations

Considérant les résolutions de la Convention du PRD réunie le 21 février 2014 à Ifangni qui fixent la nouvelle ligne politique et stratégique du parti ; à savoir l'abandon de la ligne d'opposition aux régimes à venir, au profit d'une ligne de soutien aux gouvernements légitimement élus, parce que ce soutien est de nature à accélérer l'accès des populations aux programmes de développement les plus élémentaires (routes, électricité, eau, écoles, centres de santé... etc.) ; qu'en exécution de cette nouvelle ligne, le PRD a apporté tout son soutien au Président Patrice TALON, à l'Assemblée Nationale 7ème législature, par sensibilisation des populations, par l'adoption en toutes circonstances d'un comportement favorable à la paix, par ses prises de position visant à l'instauration d'un dialogue démocratique entre acteurs politiques. Qu'en retour, le PRD a constaté que certaines actions de développement du gouvernement Talon ont été étendues à des populations jusqu'à marginalisées ; que le visage de certaines villes, dont Porto-Novo la capitale, s'en est trouvé amélioré. Considérant toute fois que la raison d'être d'un parti n'est pas d'applaudir en spectateur les quelques réalisations consenties par un régime ; que la raison d'être d'un parti politique est la conquête et l'exercice du pouvoir d'Etat, la défense de ses valeurs et de son projet de société, la promotion de ses

cadres et de ses militants, une participation active à l'animation de la vie politique, et une contribution de tous les instants au développement et au mieux être des populations. Considérant que les élections présidentielles constituent le summum du débat politique ; que leurs résultats sont le déterminant essentiel du développement et du mieux être ; que dès lors les principaux courants d'opinion et de pensée, doivent nécessairement y prendre part et jouer un rôle essentiel ; que le PRD est précisément un des principaux courant d'opinion et de pensée au Bénin. Considérant en effet, que le PRD compte aujourd'hui 30 années d'existence et d'animation continue de la vie politique ; qu'il est à ce jour le seul parti politique issu de la Conférence Nationale et est donc à ce titre, le plus ancien parti du Bénin. Considérant que pendant ces 30 années, le PRD a été le seul à réunir à bonne date ses instances dirigeantes, à respecter ses échéances statutaires (congrès, conseil national, université de vacances, bureau politique..etc.); le seul à renouveler régulièrement ses structures ; le seul à avoir participé à toutes les élections(présidentielle, législative, communale), exception faite des élections législatives de 2019. Considérant que le score du PRD aux différentes élections a varié entre 10 et 32% ; qu'il a été crédité de

6% des suffrages nationaux aux dernières élections communales, face à l'armada des deux partis officiels que sont l'UP et le BR, score qui en fait malgré tout le 4ème parti en nombre d'électeurs ; Que face à cette armada, le PRD a obtenu la majorité des suffrages dans les villes de Porto-Novo capitale du Bénin, Sèmè-Podji et Adjara qui sont ses fiefs traditionnels et le sont demeurées. Que n'eût été une loi électorale scélérate, inique et ciblée votée par la 8ème législature de l'Assemblée Nationale, la ville capitale Porto-Novo, et les villes de Sèmè-Podji et d'Adjara seraient aujourd'hui encore dirigées par des maires et conseillers PRD. Considérant que la volonté de fragiliser, de marginaliser et éliminer le PRD est une constante de tous les régimes qui se sont succédés, lorsqu'ils ne parviennent pas à l'asservir où à l'annexer ; que le régime de la Rupture ne fait pas exception à ce comportement; que cet acharnement de tous les régimes est d'autant plus injustifié que le PRD est le seul à pouvoir se targuer d'avoir toujours professé et pratiqué la paix et la non-violence , le respect de l'état de droit et des droits de l'Homme, le respect des libertés et de la démocratie qui sont le socle de son engagement ; que cet engagement n'a jamais été pris en défaut, et a contribué plus d'une fois, à faire du Bénin, le modèle de démocratie apaisée enviée et

cité partout en Afrique et dans le monde ; Considérant que le PRD a une âme et une histoire profondément ancrée dans l'histoire du Bénin, avec des militants nombreux, convaincus et déterminés ; que vouloir le faire disparaître est une entreprise nuisible à la paix et à la stabilité ; qu'un tel parti ne saurait être exclu du grand débat national que constituent les élections présidentielles ; qu'il doit au contraire y tenir sa place et toute sa place pour donner un vrai sens à ces élections ; que telle est la volonté exprimée par l'ensemble des participants à l'Université de Vacances. Considérant que les décisions qui découlent de cette volonté relèvent de la compétence du Conseil National et/ ou du Congrès Extraordinaire selon le cas sur proposition de la DEN ; ces instances tiendront leurs assises courant novembre décembre 2020. Considérant que la période qui s'ouvre est donc celle du dialogue et de la concertation avec les forces politiques de la Nation, pour parvenir à des élections inclusives, transparentes, justes et apaisées. En conséquence, l'Université de Vacances exhorte le Conseil National et/ou le Congrès à examiner avec lucidité la volonté exprimée par les participants. Invite les militants à la vigilance et à la sérénité Fait à Porto-Novo le 20 septembre 2020

SOCIÉTÉ

Création d'une école de formation dans le domaine de la mode

Lolo Andoche et Marc José Pero pour un début de concrétisation



Lolo Andoche tape plus fort. Après l'installation de ses showrooms pour être proche de la clientèle, le créateur de mode dans ses projets vise la création d'un centre de formation digne du nom afin d'offrir une formation de qualité aux jeunes. Ce projet est le fruit d'un partenariat noué avec, Marc José Pero, d'origines martiniquaises. Ainsi prendra

corps dans les prochains jours, le premier centre de formation martiniquais-béninois dans le domaine de l'industrie de la mode. Couturier styliste modéliste spécialisé dans le prêt-à-porter féminin, Marc José Pero a été formé à Paris dans les années 80. Après son retour à la Martinique, il a fait profiter de cette formation à de nombreux de ses compatriotes. Avec l'office

de la culture du Lamentin, le Greta (GRoupe d'Établissements publics locaux d'enseignement), le centre et nord caraïbe et avec la Collectivité Territoriale de Martinique ou la Chambre de métiers et de l'artisanat, il a su partager sa connaissance dans le domaine de la mode... Ambitionnant la création d'une école de formation, il a le sentiment de trouver de moins en

moins d'écoute en Martinique. Il s'est donc tourné vers l'Afrique. C'est ainsi qu'un rêve ancien de fouler la terre du continent africain revient lui trotter dans la tête ! C'est donc dans cette vision, qu'il a noué grâce à l'association Diaspora sans frontières basée en Martinique, un contact avec un styliste béninois, Charlemagne Amousou le propriétaire de la marque Lolo Andoche.

Celui-ci qui avait déjà un tel projet dans son agenda l'a accueilli à bras ouverts. Il faut noter que c'est cette œuvre de collaboration et d'échanges de savoir-faire entre un styliste de Martinique et un autre du Bénin, qui a convaincu l'association Diaspora sans frontières. Mais c'est surtout la perspective de la création en commun d'une école de formation qui finit de convaincre, sa se-

crétaire Cécile Adrubal. La concrétisation de ce projet, prend corps après la signature entre Diaspora sans frontières et Lolo Andoche. Un partenariat dont l'objectif est de garantir le succès du projet, dans le droit fil d'initiatives économiques, sociales et humanitaires. Il entend ainsi contribuer à l'échange de savoir-faire entre des professionnels de la diaspora et ceux du continent africain.



Lolo Andoche

Des soldes à vous couper le souffle



Du 15 au 30 septembre, faites un tour dans les boutiques Lolo Andoche. Profitez une fois avec les nouveaux soldes dans les boutiques Lolo Andoche. Les soldes déte ont commencé avec toutes les collections. A votre gout et selon votre per-

sonnalité, les tenues Lolo Andoche accompagnent vos rencontres. Avec ses collections variées, la marque Lolo Andoche vous donne une identité et rehausse votre personnalité. Lolo Andoche c'est la différence. Aujourd'hui, plus de soucis à faire un choix dans les bou-

tiques Lolo Andoche. Pour vos différents cadeaux n'hésitez pas à porter vos choix sur les marques Lolo Andoche. Avec des tenues de prestige, des variables de couleurs, du coton, du lin et le pagne tissé Lolo Andoche met à votre portée, ses collections diversifiées.

Situé sur le boulevard Steinmetz, la boutique Lolo Andoche offre une gamme variée de collections pour tous les âges. Offre spéciale pour cet été, les collections Lolo Andoche veulent changer votre look. Faites-y un tour. A Sikècodji, Steinmetz, Aéroport comme à Aïbatin, les boutiques Lolo Andoche sont ouvertes pour vous accueillir. Avec un personnel bien dynamique, vous ne serez pas déçus. Lolo Andoche c'est la marque qui vous faut. Les créateurs de mode béninois travaillent de plus en plus pour montrer au peuple que de bonnes choses se font

dans le pays. Lolo Andoche est un exemple. Depuis plus de deux décennies, l'homme se bat au quotidien pour gagner la confiance des fans de ses collections. De la finesse dans la couture, le choix des couleurs, les designs, tout y est pour donner à chacun le goût de l'habillement.

Le créateur de mode béninois, met aussi à la disposition du public béninois et autre, un nouveau showroom spécialement de Kavno. Logé dans la vons de Fitheb (ex ciné Vog), ce showroom regorge différentes sortes et types de Kavno faits avec finesse par les artisans béninois. Il faut dire que chez Lolo Andoche, c'est la créativité et le professionnalisme. La perfection, c'est son quotidien. N'hésitez pas, un tour dans les boutiques Lolo Andoche et profiter des soldes à vous couper le souffle.

